

THE BALKAN

SCHOOL

OF ENGLISH

Ltd Liab Co
Cours d'anglais

Rue du Musée 4
CH-2000 Neuchâtel
Tél. +41 32 724 78 20
Fax: +41 32 724 78 25

www.balkanschool.com
info@balkanschool.com



Monsieur
Lennart Holmquist
Chemin Vieux 14
2000 Neuchâtel

Neuchâtel, le 4 novembre 2004

CONTRAT DE TRAVAIL

Monsieur,

Par la présente, nous vous confirmons votre engagement au sein de notre société en qualité d'enseignant d'anglais, aux conditions suivantes :

Date d'entrée en fonction

3 janvier 2005

Durée du contrat

Indéterminée

Délai de résiliation

La période d'essai est de 3 mois ou 100 heures de cours. Après la période d'essai, le délai de résiliation est fixé à 3 mois pour la fin d'un mois dès la première année.

Salaire brut pendant la période d'essai : Fr. 37.--/h

Fr. 32.-- bruts à l'heure (8,33 %vacances, 2% jours fériés
& heures de préparation comprises)
Fr. 5.-- à l'heure frais de déplacement

Salaire brut après la période d'essai : Fr. 40.--/h

Fr. 35.-- bruts à l'heure (8,33 %vacances, 2% jours fériés
& heures de préparation comprises)
Fr. 5.-- à l'heure frais de déplacement

Vacances

4 semaines par année; elles sont comprises dans le salaire horaire. **Les absences pour cause de vacances sont à fixer d'entente avec l'employeur.**

Horaire

L'employeur ne peut pas garantir une occupation régulière. Il s'agit d'un travail à la demande. Les heures de travail sont fixées selon les besoins des clients. Elles peuvent avoir lieu du lundi au vendredi entre 08h00 et 21h30. **Toutefois, il est entendu d'un commun accord que l'horaire est également fixé selon la disponibilité et le souhait de l'employé(e).**

Prévoyance professionnelle (LPP)

Selon prescriptions légales

Assurance accident non-professionnel

Selon prescriptions légales

Secret de fonction

Obligation stricte de l'employé de garder le secret sur les clients de l'entreprise ainsi que sur les secrets d'affaires qui seront portés à sa connaissance pendant toute la durée et après la fin des rapports de travail.

Concurrence

L'employé s'engage à ne pas travailler pour son propre compte avec les clients que l'école lui aura fourni, ceci tout au long de son engagement ainsi que un an après la fin des rapports de travail.

En cas de non-respect de cette clause de non-concurrence, l'employeur se réserve le droit de faire arrêter immédiatement les cours donnés et de réclamer des dommages et intérêts pour concurrence déloyale.

For judiciaire

Le droit Suisse est applicable, le for est fixé à Neuchâtel.

Pour le surplus, la loi sur le travail selon le Code des Obligations est de rigueur.

En cas d'accord avec le présent contrat, vous voudrez bien nous en renvoyer une copie dûment signée.

Signature pour accord :

.....
Lennart Holmquist

The Balkan School of English

.....
Isabelle El Kadiri
Fondée de procuration